

CENTRE DE DROIT ET D'ECONOMIE DE LA MER

LES PUBLICATIONS AMURE



SÉRIE RAPPORT

N° R-23-2012

Eléments sociaux de caractérisation de la population de pêcheurs enquêtée au sein du Parc Naturel Marin de la Mer d'Iroise (2010)

Katia Frangoudes*, Manuel Bellanger**
Nicolas Roncin*, Christelle Le Grand***
Sylvie Van Iseghem**, Fabienne Daurès**

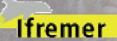
* Université de Brest, UMR _M101 AMURE

**. IFREMER, Département RBE,

Unité d'Economie Maritime, UMR_M101 AMURE

*** Océanic Développement





ISSN 1951-6428 Publications électroniques Amure Série Rapport

www.umr-amure.fr











✓ Le document doit être cité comme suit :

Frangoudes K., Alban F., Daurès F., Roussel M., Raux P., Roncin N., Le Grand C., Van Iseghem S., (2011) [en ligne] « Etat des lieux initial sur la perception et l'acceptabilité du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) par les pêcheurs professionnels », Publications électroniques Amure, Série Rapports R-22-2012, 11 p. Disponible : http://www.umr-amure.fr/electro_rap_amure/R_22_2012.pdf (Consulté le jj.mm.aaaa*)

* Indiquez la date à laquelle vous avez consulté le document en ligne



Eléments sociaux de caractérisation de la population de pêcheurs enquêtée au sein du Parc Naturel Marin de la Mer d'Iroise (2010)

> Katia Frangoudes¹, Manuel Bellanger², Nicolas Roncin¹, Christelle Le Grand³, Sylvie Van Iseghem², Fabienne Daurès²

- 1. Université de Brest, UMR _M101 AMURE
- 2. IFREMER, Département RBE, Unité d'Economie Maritime, UMR_M101 AMURE
- 3. Océanic Développement

Octobre 2011









Sommaire

Pr	Présentation	3
1.	1. Données démographiques	4
	1.1 Age des pêcheurs	4
	1.2 Lieu de naissance	4
	1.3 Année d'entrée dans la profession	5
	1.4 Age d'entrée dans la profession	5
	1.5 Les principales raisons d'entrée dans la pêche	6
	1.6 Pratique d'un autre métier avant d'être marin pêcheur	6
2.	2. Contribution du ou de la conjoint(e) et de la famille à l'entreprise de pêche	7
	2.1 Domaines d'Implication de la conjointe et de la famille	7
	2.2 Nombre de jours par an	8
	2.3 Statut légal du conjoint et de la famille dans le cadre de leurs fonctions	8
	2.4 Droit du travail	9
	■ Equipage	9
	■ Type de rémunération de l'équipage	11
	Contrat de travail	11
	Travail le Week-end	11
3.	3. Perception sur la dangerosité du métier et sécurité à bord	12
	3.1 Sécurité en mer	12
4.	4. Avenir du métier	13
5.	5. Conflits d'usage	15
Sy	Synthèse des principaux éléments	16

Présentation

Les éléments présentés dans ce document ont été établis à partir des réponses apportées au questionnaire économique SIH qui été réalisé en 2009. L'échantillon est composé de 113 navires qui peuvent être répartis en trois groupes : les navires de moins de 10 m qui sont au nombre de 66, les navires de 10 à 12 m qui sont au nombre de 23 et les navires de plus de 12 mètres au nombre de 24.

Ce document a pour but de présenter les données démographiques de la population enquêtée permettant d'identifier l'âge, l'origine géographique, l'année d'entrée dans la profession, le niveau de qualification, le type d'emploi exercé avant l'entrée dans la profession et les raisons d'entrée dans la profession.

Ensuite, quelques informations sur la participation du ou de la conjoint(e) et d'autres membres de la famille dans l'entreprise de pêche, le statut légal dont ces personnes bénéficient, seront également présentés, ainsi que sur l'emploi ou non de matelots, des éléments relevant du droit du travail tels que la signature d'un contrat de travail ou le type de rémunération pratiquée par le navire et enfin la question du lien ou pas de parenté entre les matelots et les armateurs. La perception des pêcheurs de la dangerosité du métier, l'usage ou non de Vêtement Flottable Individuel ou encore le nombre d'événements en mer dont ils ont été victimes seront aussi examinés.

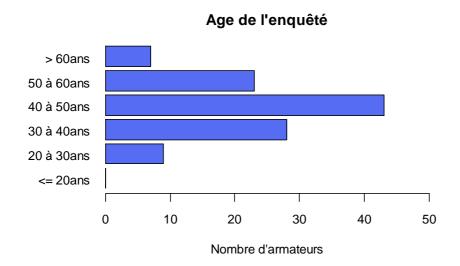
La perception des professionnels de l'avenir du métier sera présentée à partir des questions sur le renouvellement ou non du navire ou de leur souhait de voir ou pas leurs enfants devenir pêcheur. Les raisons qui les empêchent d'investir dans un nouveau navire ou de voir leur fils dans ce métier seront aussi exposées.

Les conflits d'usage seront aussi brièvement abordés à la fin du document.

1. Données démographiques

1.1 Age des pêcheurs

Plus de 97% des armateurs enquêtés ont répondu à cette question. Parmi ces enquêtés, la moyenne d'âge est 44 ans, le plus jeune pêcheur est âgé de 25 ans et le plus âgé a 65 ans. On constate notamment que 27% des armateurs ont plus de 50 ans.



1.2 Lieu de naissance

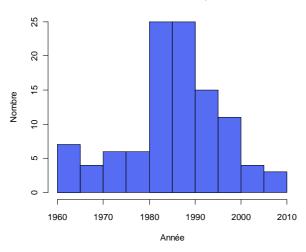
101 des 113 armateurs enquêtés ont répondu à cette question. Parmi ces pêcheurs, 87,2% d'entre eux sont originaires de la Bretagne (82,2 % du Finistère, 4% du Morbihan et 1% des Côtes d'Armor).

Région	Num	Département	Nombre d'armateurs	Pourcentage
Bretagne	29	Finistère	83	82%
Bretagne	56	Morbihan	4	4%
Ile-de-France	75	Paris	2	2%
lle-de-France	92	Hauts-de-Seine	2	2%
Aquitaine	64	Pyrénées-Atlantiques	1	1%
Basse-Normandie	14	Calvados	1	1%
Bretagne	22	Côtes d'Armor	1	1%
Haute-Normandie	76	Seine-Maritime	1	1%
Ile-de-France	93	Seine-St-Denis	1	1%
Nord-Pas-de-Calais	59	Nord	1	1%
Nord-Pas-de-Calais	62	Pas-de-Calais	1	1%
Pays de la Loire	85	Vendée	1	1%
Picardie	80	Somme	1	1%
Rhône-Alpes	69	Rhône	1	1%
TOTAL			101	100%

Quatre parmi les personnes interrogées sont nées en région parisienne (75 ou 92).

1.3 Année d'entrée dans la profession

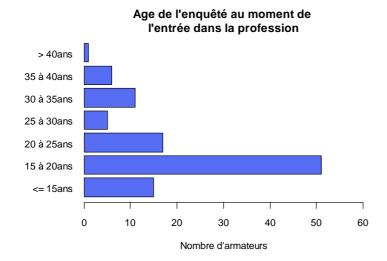
Année d'entrée dans la profession



	Taux de réponse	Min.	Med.	Max.	Moyenne	Ecart type	CV
Année d'entrée dans la profession	93.8 %	1960	1986	2008	1986	11	0

94% des armateurs enquêtés ont répondu à cette question. Les années d'entrée dans la profession vont de 1960, pour les personnes ayant le plus d'ancienneté, à 2008 pour les entrées les plus récentes. Près de la moitié des personnes interrogées (50 personnes) sont entrées dans la profession entre 1980 et 1990.

1.4 Age d'entrée dans la profession

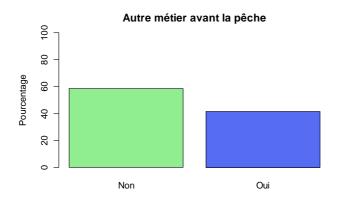


L'âge d'entrée dans la profession est en moyenne de 21 ans, le plus jeune ayant 14 ans et le plus âgé 47 ans. La majorité des pêcheurs interrogés avaient moins de 20 ans lorsqu'ils sont entrés dans le métier.

1.5 Les principales raisons d'entrée dans la pêche

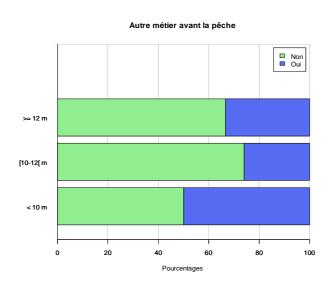
Les raisons d'entrée dans la profession les plus citées (plusieurs réponses autorisées) sont « l'attrait de la pêche » dans plus d'un questionnaire sur deux (50,4% des enquêtes) et « l'attrait de la mer » dans un peu moins d'un questionnaire sur deux (48,7% des enquêtes). La raison « lien familial » est citée par 47,8% des interviewés. Il faut mentionner que la raison « la pêche comme source d'emploi pour rester dans la région » n'est citée que par 14,2% des personnes interrogées.

1.6 Pratique d'un autre métier avant d'être marin pêcheur



Près de 60% des armateurs enquêtés ont commencé leur vie professionnelle par la pêche. On remarque que les autres 40% ont pratiqué un autre métier avant de devenir marin pêcheur.

En regardant cet indicateur « part des pêcheurs ayant pratiqué un autre métier avant l'entrée dans la pêche » en fonction des classes de taille des navires des personnes interrogées, nous trouvons un élément qui mérite d'être souligné. En effet, si on s'intéresse aux personnes ayant exercé un autre emploi avant d'entrer dans la pêche ; ils représentent 50% des personnes interrogées ayant un navire de moins de 10 mètres mais seulement 30% de celles qui ont un bateau de plus de 10 mètres.

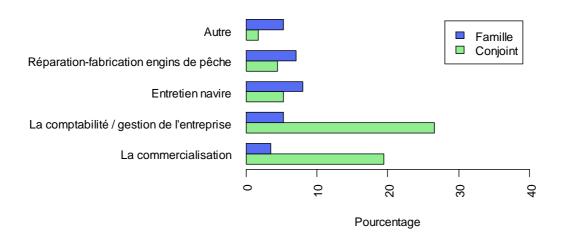


Parmi ceux qui déclarent avoir exercé une autre profession avant leur entrée à la pêche, les métiers exercés peuvent se regrouper en plusieurs catégories. Le groupe le plus important (19 personnes) est celui des personnes qui ont travaillé dans la marine nationale et dans la marine marchande. Six d'entre eux ont été mécaniciens et trois autres ont exercé un métier lié au monde maritime (aquaculture, chantier naval, criée). Viennent ensuite les métiers du bâtiment (exercés par 5 personnes) et les métiers d'encadrement (6 personnes ont déclaré avoir été cadres). D'autres métiers ont été mentionnés une fois tels que l'agriculture, la restauration, pompier.

2. Contribution du ou de la conjoint(e) et de la famille à l'entreprise de pêche

2.1 Domaines d'Implication de la conjointe et de la famille

Domaines d'implication des proches

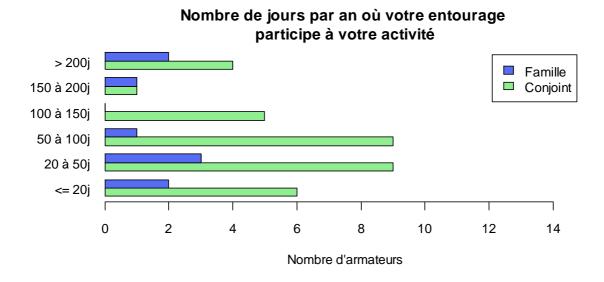


Les conjoint(e)s de pêcheurs réalisent toute une série de tâches au sein de l'entreprise de pêche (administratives ou liées au navire). Les domaines où la contribution des femmes est la plus importante sont ceux de la comptabilité et la gestion de l'entreprise (réponse citée dans environ 28% des entretiens), la commercialisation arrive en deuxième position (réponse citée dans environ 19% des entretiens) (plusieurs réponses possibles). Mais les femmes interviennent aussi dans le domaine de l'entretien du navire et dans celui de la fabrication des engins de pêche.

La contribution de la famille à l'entreprise de pêche se différencie de celle des conjoint(e)s car les domaines d'implication ne sont pas les mêmes puisque l'entretien du navire et la réparation-fabrication des filets sont les tâches les plus citées tandis que l'administration de l'entreprise et la commercialisation sont moins citées.

2.2 Nombre de jours par an

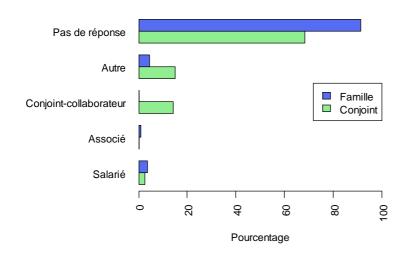
Les 34 pêcheurs ayant répondus à cette question arrivent à estimer le nombre de jours par an que leur conjoint(e) consacre à l'entreprise de pêche. Pour 15 d'entre eux, le temps consacré par leur conjoint(e) à l'entreprise est compris entre 0 et 50 jours, pour 9 autres ce temps est compris entre 50 et 100 jours, pour 5 autres ce temps est compris entre 100 et 150 jours. Enfin, 2 personnes disent que leur conjoint(e) contribue à l'entreprise de pêche 365 jours par an.



Les réponses concernant le nombre de jours sont aussi liées au statut dont les conjoint(e)s bénéficient au sein de l'entreprise.

2.3 Statut légal du conjoint et de la famille dans le cadre de leurs fonctions

Statut légal des proches dans le cadre de leurs fonctions

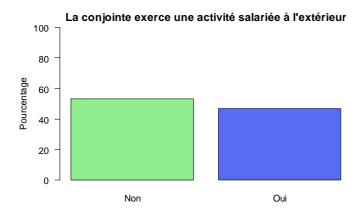


Le fait qu'une conjointe passe la totalité des jours ouvrables à travailler pour l'entreprise de pêche, réponse donnée par 2 personnes, s'explique par le fait que celles-ci bénéficient du statut de

salariées. Un autre statut dont bénéficient les conjointes de pêcheur est celui de conjointes collaboratrices. 15% des conjointes qui contribuent à l'activité de l'entreprise bénéficient de ce statut dans les enquêtes, mais il faut signaler que 70% des enquêtés n'a pas répondu à cette question.

95% des personnes enquêtées n'ont pas répondu à la question sur le statut dont les membres de leur famille (hors conjoint(e)) bénéficient. Quelques-uns seulement ont déclaré que ces personnes étaient salariées ou associées.

Le pourcentage des conjointes qui exercent une activité salariée à l'extérieur de la pêche est un indicateur important car nous pouvons supposer que cette activité influence le comportement de pêche du conjoint : la famille devient moins dépendante de l'activité de pêche, le revenu de la conjointe étant une source stable de revenu pour la famille. Le diagramme suivant laisse apparaître que le nombre des conjointes exerçant une activité extérieure rémunérée n'est pas négligeable. 45 % des enquêtés disent que leur conjointe exerce une activité à l'extérieur.



2.4 Droit du travail

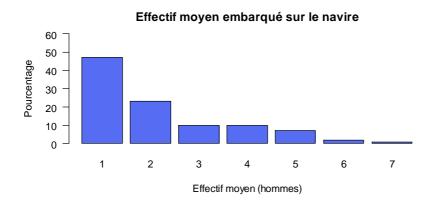
Equipage

La série des questions autour de l'équipage avait plusieurs objectifs : tout d'abord savoir si l'armateur travaille seul à bord ou emploie des matelots mais aussi comprendre qui sont les marins qui travaillent avec eux, le type de rémunération qu'ils perçoivent et enfin leur fidélisation au bateau.

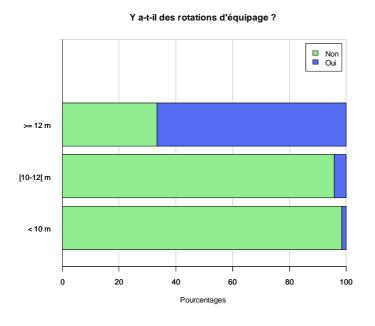
	Pourcentage
Taux de réponse	100.0 %
Le patron n'est jamais seul à bord	45.1 %
Le patron est seul à bord toute de l'année	38.1 %
Le patron est seul à bord une partie de l'année	16.8 %

45,1% des armateurs interrogés ne sont jamais seuls à bord, 38,1% d'entre eux travaillent toujours seuls à bord et 16,8% sont seuls une partie de l'année.

L'effectif moyen des personnes embarquées varie de 1 à 7.



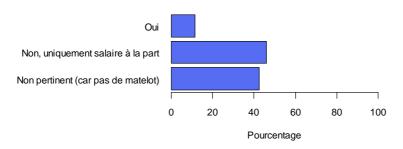
La rotation de l'équipage est pratiquée majoritairement par les navires de plus de 12 mètres qui ont répondu au questionnaire. Les autres catégories de navires ne la pratiquent pas.



En ce qui concerne la composition de l'équipage nous dénombrons à partir des réponses à l'enquête 123 matelots pour 113 navires et 103 armateurs. Les matelots sont employés par le même armateur en moyenne pendant 4 ans (temps plus élevé en moyenne pour ce qui concerne les mécaniciens). Pour la majorité (82,4%) les matelots employés sont étrangers à la famille sauf dans 17, 4 % des cas où ils emploient un membre de leur famille (enfants, conjointes, cousins, etc.) Par ailleurs, un seul matelot étranger est employé à bord des navires qui ont participé à l'enquête.

■ Type de rémunération de l'équipage

Versez-vous un salaire minimum à votre équipage?

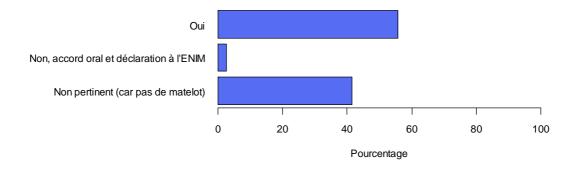


Parmi ceux qui versent un salaire, 46% utilisent le système à la part et 11,5% pratiquent le système de salaire minimum.

Contrat de travail

Parmi les navires enquêtés qui emploient des matelots (58%), seulement 2,7% déclarent ne pas avoir signé de contrat de travail au moment de l'embauche. Toutefois, ces matelots sont déclarés à l'ENIM pour le paiement des charges sociales. Ce nombre est limité, ce qui nous permet de dire que presque tous les armateurs font signer un contrat de travail au moment de l'embauche.

Avez-vous signé un contrat écrit avec les membres de votre équipage?



■ Travail le Week-end

Le travail de week-end est pratiqué par 81,4% de l'ensemble des navires. Mais il est à souligner que 18,6 % d'armateurs déclarent ne jamais travailler le week-end.

3. Perception sur la dangerosité du métier et sécurité à bord

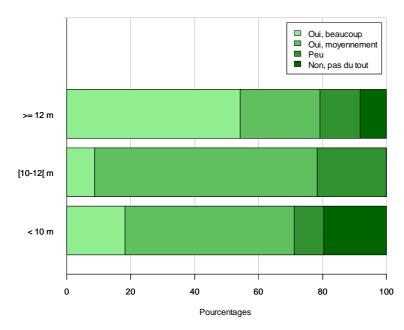
3.1 Sécurité en mer

74% des personnes interrogées considèrent la pêche comme un métier dangereux.

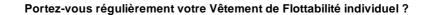
	Pourcentage
Taux de réponse	100.0 %
Oui, beaucoup	23.9 %
Oui, moyennement	50.4 %
Peu	12.4 %
Non, pas du tout	13.3 %

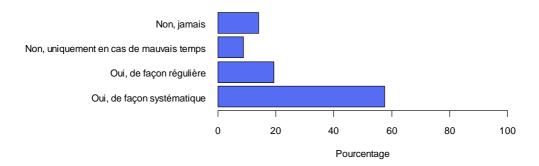
Quand nous regardons les réponses en fonction de la longueur des navires, c'est au sein des navires de plus de 12 mètres que nous trouvons le plus grand nombre de personnes qui considèrent la pêche comme un métier **très** dangereux (55%). Tandis que pour les autres catégories (-12m et de 10 à 12 m) seuls 20% d'entre eux considèrent la pêche comme un métier **très** dangereux.

Avez-vous l'impression votre "métier de pêche" est dangereux ?



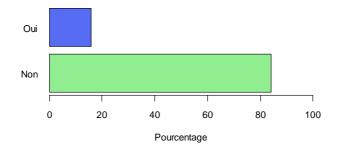
En ce qui concerne l'usage du Vêtement de Flottabilité Individuel (VFI), 80% des pêcheurs rencontrés disent le porter d'une manière régulière, mais 8,8% le portent seulement en cas de mauvais temps et 14,2% avouent de ne jamais le porter.





Le refus ou l'usage occasionnel du VFI pourrait être expliqué par le fait que 84,1% des pêcheurs rencontrés disent n'avoir jamais été victime d'un événement en mer ces quatre dernières années. Les 15,9% des répondants restant disent avoir été victime d'un événement en mer, mais ni le lieu ni la nature de cet événement n'ont été demandés. Par conséquent il impossible de savoir s'il a eu lieu au sein du périmètre du parc.

Avez-vous été personnellement victime d'un "événement de mer" au cours des 4 dernières années ?

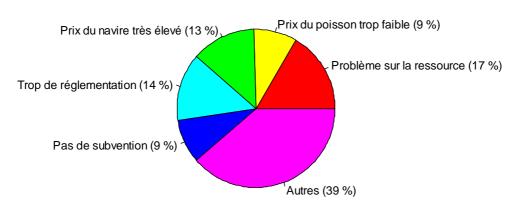


4. Avenir du métier

La perception des pêcheurs sur l'avenir a été recueillie à partir de deux questions principales : celle du renouvellement de leur outil de travail et celle de leur souhait de voir leurs enfants de devenir pêcheur. En complément, les raisons qui justifient leurs décisions ou leurs souhaits ont été aussi demandées.

La majorité des pêcheurs interrogés n'envisagent pas d'investir dans un nouveau navire (79,6%). Seuls 15,9% disent vouloir renouveler leur navire, et les raisons qui expliquent cette décision sont présentées sur le diagramme suivant.

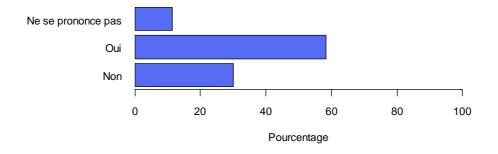
Raison invoquée (non investissement)



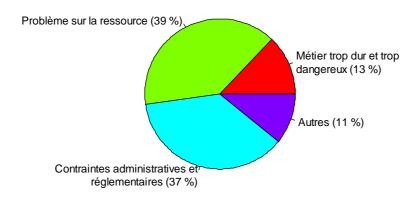
Les raisons invoquées pour justifier leurs décisions sont multiples. Pour 17% de l'échantillon, le problème de la ressource est la cause principale. Les réglementations (trop nombreuses) ont été mentionnées par 14% de l'échantillon et le prix du navire par 13%. 39% de l'échantillon ne renouvellera pas son navire pour « d'autres raisons » Malheureusement, nous ne disposons pas d'éléments complémentaires pour l'instant pour savoir quelles sont ces raisons.

Même si les pêcheurs n'envisagent pas le renouvellement de leur propre navire, ils ne s'opposeront pas à l'entrée de leurs enfants dans le métier. En effet 58,4% d'entre eux souhaitent que leurs enfants deviennent pêcheurs pour 30,1% d'entre eux qui ne le souhaitent pas.

Si vos enfants souhaitent entrer dans le métier, seriez-vous d'accord ?



Raison invoquée (désaccord en vue de l'entrée dans le métier des enfants)



Pour les pêcheurs qui ne souhaitent pas que leurs enfants entrent dans le métier, le problème de la ressource est la principale raison invoquée pour justifier leur désaccord (39%). Elle est suivie par les contraintes administratives (37%). La dangerosité du métier n'obtient que 13% d'avis.

5. Conflits d'usage

Il s'agissait de savoir si les pêcheurs opérant dans le PNMI sont confrontés ou opposés à d'autres usages au moment de l'exercice de leur métier. Le tableau suivant donne l'origine des conflits auxquels ils font face.

Conflits d'usage

	Pourcentage
Pêcheurs professionnels	34.5 %
Pêcheurs plaisanciers (embarqués ou non)	17.7 %
Plongée sous-marine	6.2 %
Navigation de plaisance	2.7 %
Pêcheurs à pied professionnels	1.8 %
Conchyliculteurs pêcheurs	0.9 %
Navigation de commerce	0.9 %
Autres	0.9 %

Les conflits qui ont été le plus fréquemment mentionnés sont ceux qui opposent les pêcheurs professionnels entre eux et ceci dans 1/3 des cas. Ensuite, viennent les conflits avec les pêcheurs plaisanciers dans 20% des cas et avec des plongeurs dans 6% des cas.

Synthèse des principaux éléments

La moyenne d'âge des pêcheurs interrogés est de 44 ans, ils sont donc âgés comparé à l'âge de retraite de l'ENIM (54 ans). La majorité d'entre eux est entrée dans le métier avant l'âge de 20 ans même si certains sont entrés après 40 ans. Par ailleurs, leur niveau d'éducation est assez faible du fait de leur engagement dans la pêche avant l'âge de 20 ans. Certains parmi eux ont exercé un autre emploi avant d'entrer à la pêche. Les précédents emplois mentionnés sont liés au monde maritime car les deux principaux employeurs cités sont la marine nationale et la marine marchande.

La grande majorité de l'échantillon cite l'attrait de la mer ou de la pêche comme principale raison de leur entrée dans le métier, mais les origines familiales ont aussi une forte influence. Ceci est normal puisque la plupart d'entre eux sont originaires de Bretagne et plus spécifiquement du Finistère. La pêche comme opportunité de rester dans la région est ainsi citée par 14% des pêcheurs.

La participation ou pas des conjoint(e)s ou de la famille à l'entreprise de pêche est une information qui permet de déterminer le niveau de dépendance de la famille à l'activité de pêche. Les informations recueillies montrent qu'un peu plus de la moitié des conjoint (e)s n'exerce aucune activité professionnelle dans un autre secteur d'activité. Evidemment, toutes les conjointes ne sont pas actives dans l'entreprise de pêche mais une part assez importante d'entre elles contribue aux tâches administratives de l'entreprise et à la vente des produits de la pêche. Le taux élevé de non réponses sur cette thématique peut être expliqué par la peur d'avouer que leur conjointe participe à l'activité de l'entreprise sans bénéficier d'un statut légal ou parce que « la préparation des hameçons ou l'approvisionnement en vivres du bateau» par la conjointe ne sont pas considérés comme du travail. Il est à noter que depuis août 2008, les conjointes qui contribuent à l'entreprise de pêche sont dans l'obligation d'opter pour un des trois statuts suivants : salariée, associée ou conjointe collaboratrice. L'analyse des données d'enquête fait apparaître que quelques conjointes ont le statut de salarié.

Une partie des armateurs travaillent seuls à bord des navires mais la majorité d'entre eux emploient des matelots de nationalité française régulièrement ou une partie de l'année. Les matelots et les mécaniciens restent pendant plusieurs années sur le même navire et il s'agit probablement d'une main d'œuvre locale. Ils sont rémunérés à la part même si certains bénéficient d'un salaire minimum. Ces éléments laissent penser que les matelots sont satisfaits de leur emploi et les patrons du travail fourni par les matelots. Et ceci même si quelques armateurs disent de ne pas signer un contrat de travail au moment de l'embauche.

En ce qui concerne la sécurité en mer quelques points doivent être soulignés car ils montrent une certaine contradiction entre la perception que les armateurs ont de la dangerosité du métier et le port du VFI. Bien qu'ils trouvent le métier dangereux, nombreux sont ceux qui avouent de ne jamais porter le VFI ou le faire seulement en cas de besoin. Il y a certainement des efforts à réaliser pour convaincre les professionnels de porter le VFI même s'ils disent qu'il n'est pas « adapté » à leur travail.

Selon les pêcheurs interrogés, la majorité des conflits d'usages survient surtout par rapport à d'autres professionnels de la pêche. Un nombre moins important de conflits les opposent à des plaisanciers. Ces informations confirment les éléments qui proviennent de la question ouverte du

questionnaire « gouvernance PNMI » analysé par le rapport «Etat des lieux initial sur la perception et l'acceptabilité du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) par les pêcheurs professionnels » (Frangoudes et al. 2011).

Les armateurs interrogés n'envisagent pas de renouveler leur navire mais ils ne s'opposeront pas à l'entrée de leurs enfants dans le métier si ceux-ci le souhaitent. Leur décision de ne pas construire de nouveau navire ne semble cependant pas liée au coût élevé ou aux problèmes de ressources. Ainsi la pêche dans la Mer d'Iroise reste globalement considérée comme une activité d'avenir. Devant le vieillissement de la population de pêcheurs opérant dans le périmètre du PNMI et le souhait des parents de voir leur enfants dans la pêche, il y a peut être des actions à réaliser envers ces jeunes pour faciliter leur accès à la profession.

